

Objectifs :

Maintenir et actualiser les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'agent de prévention et de sécurité

Permettre le renouvellement de sa carte professionnelle

Public concerné et prérequis :

Personne ayant suivi la formation du Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité - TFP APS dit "Carte Professionnelle, ex CQP APS" - dans son intégralité et l'ayant validé au moins une fois.

Prérequis : Pour suivre cette formation, vous devez obligatoirement nous transmettre avant le démarrage de la formation :

- copie de votre Carte SST en cours de validité
- votre autorisation d'entrée en formation délivrée par le CNAPS que vous pouvez obtenir via le site <https://teleservices-cnaps.interieur.gouv.fr>.

L'invitation que nous vous avons envoyée sert de justificatif de pré-inscription pour la demande au CNAPS.

Vous pouvez nous faire parvenir ces documents dès que possible par mail à l'adresse :

a2s.contact@assiap.fr.

Qualification des intervenants :

Formateurs agréés

Moyens pédagogiques et techniques :

Alternance d'apports théoriques et pratiques avec mise en situation.

Durée, effectifs :

24 heures. 12 stagiaires.

Programme détaillé :

Gestes élémentaires de premiers secours

Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité

Compétences opérationnelles générales

Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes

Modalités d'évaluation des acquis :

Programme de formation MAC APS (Recyclage Carte Pro)



QCM d'évaluation et attestation de formation

Sanction visée :

Carte professionnelle d'Agent de prévention et de Sécurité - TFP APS